

**Dispositions prévues par l'AD Ile de France
 Pendant la période estivale**

Après une crise sanitaire qui n'est toujours pas arrivée à son terme, il est plus que nécessaire que les salariés puissent souffler sur une période suffisamment longue. De plus, les conditions d'exercice de leur activité en sous-effectif structurel et dégradation permanente génèrent une forte souffrance au travail : charge intenable avec des horaires tardifs, 3 samedis travaillés sur 4 et un déséquilibre entre la vie privée et la vie professionnelle important, notamment sur la pose des congés.

Dans le document la direction évoque les minimas du code du travail, à savoir 15 jours ouvrables. Prétendre porter les valeurs de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et s'en tenir au minimum légal n'est pas très convainquant... Nombre de dossiers de reclassement concernent des salariés en AD. Nous rappelons à la direction son obligation de garantir la santé physique et mentale des salariés.



3 SEMAINES DE CONGES AU LIEU DE 4 AUPARAVANT : INACCEPTABLE !

La direction tente de se justifier en disant que, comme chaque année, c'est en lien avec l'activité, qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour qu'un maximum de personnes en activité puisse partir, mais qu'assurer 4 semaines à tout le monde est devenu impossible. Il y a des situations individuelles faisant que 4 semaines d'affilée peuvent être acceptées, dans d'autre cas on peut accepter 3 semaines d'affilées et une semaine décalée, mais la norme est de 3 semaines de congés durant la période estivale.

FERMETURES DE BOUTIQUES

La direction estime que le report de la charge de travail sur les autres boutiques ne sera pas un problème : d'une part ce serait une période marquée par une baisse d'activité confirmée par la C3P, d'autre part le report de flux est toujours une prévision basée sur la proximité des clients et un modèle de prévision.

En 2021 il y avait des aménagements d'horaires sur Boulogne Billancourt, Issy Les Moulineaux et Passy, cette année il n'y a que des fermetures de boutiques. Les boutiques du PSD 2021 ont été fermées durant la période estivale, ce qui n'est pas le cas pour les boutiques du PSD 2022. On voit ici les conséquences des ouvertures et relocalisations de boutiques en centres commerciaux : elles ne peuvent pas être fermées sous peine de pénalités, si bien qu'Orange choisit de fermer les boutiques en centre ville au lieu de procéder à des aménagements d'horaires.



Les salariés doivent pouvoir déposer leurs congés d'été sans contrainte. Il faut embaucher !

VALIDATION DES AFFECTATIONS

La direction affirme regarder la proximité des boutiques avant de proposer 3 choix aux salariés.

La présentation de la direction ne permettait pas aux salariés ne pouvant pas modifier leurs horaires de travail d'avoir le choix de leur affectation, aggravant ainsi le risque de leur éloignement.

Les élu.es CGT ont demandé à ce que les salarié.es puissent bel et bien, en cas de besoin, modifier leurs horaires de travail afin de choisir la boutique la plus proche de leur domicile.

Face à l'insistance de la CGT, la direction s'est engagée à évoluer sur cet aspect.

CHARGE DE TRAVAIL

La direction affirme qu'il y a une baisse des flux et actes commerciaux. Si pour la CGT il y a bien une baisse des flux, ce n'est pas le cas pour les actes commerciaux au regard du contexte.

2020 étant une année où les boutiques ont été fermées de début mars à fin mai, tout en sachant que le protocole sanitaire a commencé à s'assouplir début juillet. Voilà ce qui explique les pics constatés sur la période allant de la semaine 27 à la semaine 31.

De plus, pour la CGT en comparant le volume d'acte 2019 à celui de 2021, il n'y a quasiment aucune baisse. En revanche, le nombre d'emplois en AD a fortement baissé.



VOS ELU-E-S CGT AU CSE DE LA DO IDF

Maîtrise Titulaires

Alparslan POYRAZ
Samira GOUJA
Didier CACHELIN

Employés Titulaires

Jérôme RONDEAU
Sandrine MARTINHO

Maîtrise Suppléants

Oualid BENZARTI
Hanana BOURAHA
Thierry DUNIS

Employés Suppléants

Anthony TOUEILLES
Patrice BOULON
Virginie CULLIN

Représentant Syndical

Alain BERNIER